



DES PLAN DE PROTECTIONS POUR VÉ À LA HAUTEUR DE VOTRE CHEVY.

Bravo pour votre nouvelle Chevrolet. Pour aider à rehausser votre expérience avec votre VÉ, nos plans sont conçus en fonction de votre budget et de votre véhicule. **Et ce sont les seuls plans de protection pour VÉ endossés par Chevrolet.**



PLAN DE PROTECTION POUR VÉ



ENTRETIEN PRÉPAYÉ POUR VÉ

- Offert pour les véhicules électriques Chevrolet neufs, d'occasion ou loués
- Pour les services couverts, vous pouvez vous fier aux **experts en service certifiés Chevrolet qui connaissent le mieux votre véhicule**
- Le concessionnaire Chevrolet saura vous renseigner sur les avantages supplémentaires

Plan de protection pour VÉ¹

- Conçu spécifiquement pour les véhicules électriques Chevrolet
- Il offre une protection supplémentaire au-delà de la garantie limitée du fabricant.
- Il aide à protéger les composantes et systèmes essentiels des VÉ.
- Les concessionnaires Chevrolet sauront vous expliquer les modalités et les détails particuliers de la protection.

Choisissez le plan qui répond le mieux à vos besoins et à votre budget.



Entretien prépayé pour VÉ²

- Adapté aux véhicules électriques Chevrolet.
- Il couvre les services d'entretien recommandé spécifiquement pour les VÉ.
- Réparations effectuées par des techniciens en service certifiés Chevrolet.
- Il aide à assurer le fonctionnement efficace et fiable de votre VÉ.

Soins essentiels pour VÉ³

- Couvre le lavage du soubassement de la carrosserie, la permutation des roues, l'inspection multipoints et plus encore.

Soins améliorés pour VÉ³

Comprend tous les services offerts dans le plan Soins essentiels, plus les services suivants :

- Remplacement des plaquettes/garnitures de frein avant/arrière⁴
- Nettoyage des freins
- Resurfaçage ou remplacement des rotors/tambours de frein
- Réglage de la géométrie⁴
- Lames d'essuie-glace et plus encore

PROTECTION



¹ Le plan de protection pour VÉ Chevrolet est le seul plan de protection conçu expressément pour les acheteurs de véhicules Chevrolet, et appuyé par la General Motors à l'échelle mondiale. Le présent document de référence se veut une description générale des avantages du plan de protection pour VÉ Chevrolet. La société General Motors du Canada se réserve le droit de modifier les prix ainsi que les plans en tout temps et ce, sans obligation aucune. Votre concessionnaire Chevrolet saura vous expliquer les détails, les prix ainsi que les critères d'admissibilité des véhicules pour le plan particulier. Les produits ne sont pas tous offerts dans toutes les provinces. Certaines conditions, restrictions et exclusions peuvent s'appliquer. Le débiteur du plan de protection pour VÉ Chevrolet est la société General Motors du Canada. ² Le plan d'entretien prépayé pour VÉ Chevrolet est conçu particulièrement pour les acheteurs de véhicules GM et appuyé par la General Motors à l'échelle mondiale. Le présent document de référence se veut une description générale des services dispensés au titre des plans d'entretien prépayé pour VÉ Chevrolet. La société General Motors du Canada se réserve le droit de modifier les prix ainsi que les plans en tout temps et ce, sans obligation aucune. ³ Le débiteur du plan d'entretien prépayé pour les VÉ Chevrolet est la société General Motors du Canada. Services dispensés en fonction des intervalles temporels / kilométriques particuliers définis au calendrier d'entretien dans le manuel du propriétaire, le cas échéant. ⁴ Maximum d'un remplacement de plaquettes/garnitures de frein avant/arrière et d'un réglage de la géométrie pour la durée du plan. © 2026 Société General Motors du Canada et GM du Canada. Tous droits réservés. Les marques présentées dans le présent document sont des marques de commerce ou de service de la GM, de ses filiales, société affiliées ou concédants de licence.



Pour en savoir plus

Consultez votre concessionnaire Chevrolet,
Numérisez le code QR ou
Rendez-vous sur chevrolet.ca/fr/protection-plans/chevrolet-protection



OFFRE UNE PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE AU-DELÀ DE LA GARANTIE SUR AUJANT QUE 8 ANS OU 160 000 KM, SELON LA PREMIERE EVENTUALITE¹

Le **plan Total Plus** couvre toutes les pièces mécaniques de votre véhicule advenant une panne mécanique, à moins qu’elles ne soient spécifiquement notées « non couvertes » dans votre contrat client (items de maintenance et cosmétiques, par ex.)²,³.



	 Groupe motopropulseur	 Spécialités	 Total Plus
Traction avant / Propulsion arrière	●	●	●
Suspension avant		●	●
Système électrique		●	●
Direction		●	●
Navigation			●
Systèmes de son / haute technologie			●
Climatisation			●

 Composantes hybrides / électriques

- Batterie de propulsion du véhicule électrique
- Cordons de charge portatifs fournis par le fabricant
- Poste de charge domestique autorisé par GM

 Chaufferette et climatiseur installé à l'usine

- Compresseur
- Embrayage et poulie
- Condensateur
- Évaporateur
- Accumulateur
- Commutateur de haute / basse pression du compresseur
- Commutateur de cyclage en pression
- Radiateur de chauffage
- Moteur de soufflerie
- Boyaux et joints d'étanchéité du climatiseur

 Suspension avant

- Bras de commande supérieurs et inférieurs
- Bielles et coussinets de bras de commande
- Rotules supérieures et inférieures
- Pivots d'attelage
- Porte-fusées de direction
- Arbre stabilisateur et coussinets stabilisateurs

 Systèmes électriques

- Moteur et solénoïde du démarreur
- Alternateur
- Distributeur
- Faisceaux de câblage
- Bloc d'instruments électroniques
- Moteurs d'essuie-glace
- Pompe de lave-glace
- Commutateurs électriques manuels
- Module de commande électronique
- Système informatisé / module de commande
- Module de commande du groupe motopropulseur et module de l'allumage

 Direction

- Boîtier d'engrenages et toutes les pièces internes
- Pompe de direction assistée hydraulique / électrique
- Arbres principaux et intermédiaires et accouplements de direction
- Bras de renvoi
- Bielle pendante
- Boyaux de direction assistée
- Joints d'étanchéité et statiques

 Haute technologie

- Matériel GPS et de navigation
- Lecteur DVD et écrans ACL
- Capteurs et caméras avant / arrière et de marche arrière
- Système d'avertissement de sortie de voie
- Régulateur de vitesse adaptatif et affichage tête haute
- OnStar (ou autre dispositif téléométrique semblable installé à l'usine)
- Radio / radio par satellite
- Boussole
- Thermomètre
- Antivol et entrée sans clé installés à l'usine
- Suspension active
- Blocs d'instruments électroniques
- Climatisation électronique
- Moteurs de toit ouvrant
- Moteur du toit escamotable
- Démarrage à distance
- Démarrage sans clé
- Volant chauffant
- Sièges chauffants
- Sièges à refroidissement
- Sièges massants
- Wi-Fi
- Bluetooth
- Capteurs d'impact
- Systèmes anticollision
- Systèmes de coussins gonflables

 Groupe motopropulseur

 Spécialités

 Total Plus

 Technologie

PROTECTION



Pour en savoir plus
Consultez votre concessionnaire Chevrolet,
Numérisez le code QR ou
Rendez-vous sur chevrolet.ca/fr/protection-plans/chevrolet-protection

1 Le plan de protection court de façon conjointe avec toute garantie applicable du fabricant. 2 Consultez votre contrat client pour y découvrir les détails particuliers concernant les contrats de service, notamment les limitations et les exclusions. 3 Sont exclus du plan Total Plus pour VÉ, les pièces et / ou services suivants : glaces (exception faite des pare-brise, rétroviseurs ou lunettes arrière chauffants devant être remplacés dû à un vice électrique qui ne peut pas être réparé), phares antibrouillard, lentilles, phares scellés, lampes, ampoules, pneus, jantes, garnitures, cadres de siège, toit convertible ou en vinyle, moulures, bandes d'étanchéité, métal brillant, tôle, charnières de portières, pièces de carrosserie (notamment le châssis), pare-chocs, capitonage, moquette, peinture, rotors et tambours de frein, amortisseurs, jambes MacPherson (notamment le pied supérieur et le palier), batteries (exclusion faite des blocs-piles pour véhicules électriques / hybrides), tuyaux (exception faite des tuyaux de direction assistée, de climatiseur et de freins), équilibrage des roues et accessoires non installés par le fabricant. Sont aussi exclus la rectification de fuites d'air et d'eau, du bruit du vent, des grincements et des cliquetis, ainsi que l'alignement des pare-chocs, de la tôle, des pièces de carrosserie et des glaces.